

CODE PRODUIT : R490

## R490 – CACES® GRUE de CHARGEMENT



**FORDELIA, votre formation notre métier**

### Objectifs de la formation

S'assurer des connaissances THEORIQUE et SAVOIR FAIRE pour être capable de conduire et d'utiliser un engin de chantier dans le respect des règles de sécurité. Satisfaire à l'évaluation test CACES® grue de chargement.

#### **Public Visé**

Toute personne de plus de 18 ans (ou moins sous conditions), appelée à manipuler une grue de chargement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : Le CACES® seul, ne suffit pas. L'employeur doit délivrer une autorisation de conduite au vu :

- De l'aptitude médicale délivrée par le service de santé au travail,
- De la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.
- Du CACES® délivré par un organisme agréé

#### Objectifs pédagogiques

- connaître rôles et responsabilités des différents acteurs de la prévention
- connaître les règles d'utilisation en sécurité d'un camion équipé d'une grue de chargement
- connaître les opérations de prise de poste/
- exploitation d'une grue auxiliaire : conduite et manœuvres

#### Méthodes et moyens pédagogiques

- THEORIE dispensée par un formateur en présentiel
- Plateau technique (installations, équipements surfaces et matériels) pour mises en situation pratiques conforme à la R490
- Support pédagogique remis aux stagiaires : Livre de formation GRUE de CHARGEMENT
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers thématiques

#### Lieu de réalisation :

Nos locaux à FEVES sauf indications autres

#### Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur qualifié par GLOBAL, notre organisme certificateur CACES®.

#### **Pré Requis**

- Comprendre le français.
- Etre titulaire du permis de conduire approprié lorsque le porteur de la grue de chargement le nécessite.
- Vérification par l'employeur de l'aptitude médicale du salarié (service de santé au travail)

*Pour répondre aux exigences de la R490, nous vous informons que le candidat sera pris en photo et que cette dernière sera apposée sur son CACES®*

#### **Equipement de protection individuelle**

Merci de vous présenter avec vos EPI :

- chaussures de sécurité
- une tenue de travail adaptée
- 1 casque de chantier
- 1 gilet réfléchissant
- gants de protection,
- de quoi prendre de note (papier, crayon)
- 1 pièce d'identité

#### Parcours pédagogique

##### Formation THEORIE :

- Connaissances générales :
- Technologie des grues de chargement
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des grues auxiliaires
- Déplacement des grues de chargement sur site
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement
- Exploitation des grues de chargement
- Accessoires de levage et règle d'élingage
- Vérifications d'usage des grues de chargement

##### Formation PRATIQUE (SAVOIR FAIRE) :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste
- Opération d'entretien quotidien
- Maintenance

##### SI OPTION TELECOMMANDE -

Exploitation : Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande

## Le CACES® R.490 comporte une seule catégorie



Grue de chargement montée derrière la cabine



Grue de chargement montée en position centrale

Grue de chargement montée en porte à faux arrière

### Méthodes et modalités d'évaluation – Validation de la formation

A l'issue de la formation une évaluation de la THEORIE (100 questions à 1 point) ainsi qu'une évaluation PRATIQUE selon le référentiel en vigueur seront réalisées.

La réussite aux deux épreuves (validation si plus de 70 points sur 100) permettra de délivrer un Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) de grue de chargement conforme à la R490 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

### Modalités d'Accessibilité

Notre centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus d'information contactez notre référent handicap au 03.87.61.11.26

### Actualisation des connaissances

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Selon le R490, tout conducteur de grue de chargement doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves théoriques et pratiques d'évaluation pour obtenir à nouveau le CACES® correspondant.

Toutefois, pour les conducteurs réguliers de grues de chargement qui exercent cette activité à temps plein, le délai de réactualisation des épreuves pratiques peut être porté à dix ans sous réserve qu'au terme des 5 premières années :

- l'employeur puisse justifier que le salarié concerné a réalisé sur ces 5 années au moins 50 jours par an de conduite d'une grue de chargement,
- le salarié passe à nouveau avec succès, dans un OTC, l'évaluation théorique du CACES® R.490.

*Nota : Dans ce cas, la réussite au test théorique ne donnera pas lieu à la délivrance d'un nouveau CACES® mais d'une attestation de réussite au test théorique du CACES® R.490.*

### Durée

Variable selon le niveau du candidat et le nombre de catégories à préparer

Minimum : **2 jrs – 14 Heures**

Maximum : **4 jrs – 28 Heures (modularisé)**



### Effectif

En fonction des moyens mis à disposition

Minimum : **3 personnes**

Maximum : **6 unités de test par testeur**



### Tarifs

Inter coût participant  
Intra coût par jour

– nous contacter  
– nous contacter

### NOS POINTS FORTS :

- Une session toutes les 6 semaines (hors juillet Aout)
- Formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF),
- Avec le CACES® délivré, nous adressons une autorisation de conduite pré-remplie à compléter par l'employeur
- Une équipe à votre écoute pour trouver la solution adaptée à votre besoin